

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2626

25 septembre 2015

SOMMAIRE

3 LU S.à r.l.	126012	Portladise - Consultadoria e Serviços, Sàrl ...	126019
Altice S.A.	126039	Priory International	126029
Arden Manutention SA	126020	QM Holdings 1 S.à r.l.	126029
Bilovice Invest S.A.	126018	QM Holdings 2 S.à r.l.	126035
Borali Overseas Private Equity Sàrl	126018	RB SFOF (Lux) Investment Holdings S.à r.l.	126036
Colibri Investment Luxembourg S.A.	126021	RB SFOF (Lux) Liquid S.à r.l.	126036
Dafofin One S.A.	126038	Resource Partners Holdings VI S.à r.l.	126019
EIGER Ventures S.à r.l.	126044	Rio Preto Partners S.à r.l.	126036
Fast Wash Sarl	126037	Romos Immo S.A.	126037
Financière MDCC S.à r.l.	126030	Serena S.à r.l.	126036
Fourteen Sundew S.à r.l.	126020	Sky II Acquisition C S.à r.l.	126037
Fresco Investments S.à r.l.	126044	Sky II Asset B S.à r.l.	126037
Gems Progressive Fund	126029	Société Luxembourgeoise ETAM	126015
"Goodman Cevic Logitics (Lux) S.à r.l.	126038	Soresco	126044
Hanau Luxembourg S.à r.l.	126016	Soundtastic S.à r.l.	126038
LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l.	126007	Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l.	126038
Marcel Grosbusch & Fils S.à r.l.	126002	South Europe Infrastructure Equity Finance	126019
Mast S.à r.l.	126006	STLU Consult S.à r.l.	126048
MCD Technologies S.à r.l.	126032	Stonedge S.à r.l.	126019
Mediaclac Sàrl	126007	Telenet Finance VI Luxembourg S.C.A.	126020
Megalift Locations S.à r.l.	126002	Westtrading S.à r.l.	126030
Melony Invest S.A.	126002		
Monitchem Holdco 1 S.à r.l.	126004		
Moselle SICAF/SIF	126005		
Munich Holdings II Corporation	126006		
Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR	126018		

Marcel Grosbusch & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 10-11, Z.A. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 31.650.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signatures

Référence de publication: 2015134977/11.

(150146002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Melony Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 184.807.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 juillet 2015:

- transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur, avec effet au 18 mars 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2018;
- changement d'adresse professionnelle des autres administrateurs, Monsieur Marc Schintgen, Madame Stéphanie Marion et Monsieur Michal Wittmann au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A., au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134983/18.

(150146598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Megalift Locations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 19, Akescht.

R.C.S. Luxembourg B 199.112.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

- 1) Madame Nicole BERTEMES, épouse Schackmann, employée privée, née le 25 mars 1969 à Ettelbruck et demeurant à L-9841 Wahlhausen, 19, Akescht;
- 2) Mademoiselle Lucie SCHACKMANN, étudiante, née le 14 février 1996 à Ettelbruck et demeurant à L-9841 Wahlhausen, 19, Akescht;
- 3) Monsieur Pierre SCHACKMANN, employé privé, né le 4 janvier 1994 à Ettelbruck et demeurant à L-9841 Wahlhausen, 19, Akescht

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Megalift Locations S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet:

- la location de machines et de tout matériel roulant sans chauffeur; la location de tout type de matériel et outillage ainsi que le commerce y afférent
- elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune du Parc Hosingen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

126004

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Souscription et libération des parts

Ces parts ont été souscrites par les parties comparantes prénommées dans les proportions suivantes:

Madame Nicole Bertemes, épouse Schackmann, née le 25 mars 1969 à Ettelbruck et demeurant à L-9841 Wahlhausen, 19, Akescht	76 parts
Mademoiselle Lucie SCHACKMANN, née le 14 février 1996 à Ettelbruck et demeurant à L-9841 Wahlhausen, 19, Akescht	12 parts
Monsieur Pierre SCHACKMANN, né le 4 janvier 1994 à Ettelbruck et demeurant à L-9841 Wahlhausen, 19, Akescht	12 parts
Total	cent parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9841 Wahlhausen, 19, Akescht
- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Nicole Bertemes, épouse Schackmann, née le 25 mars 1969 à Ettelbruck et demeurant à L-9841 Wahlhausen, 19, Akescht

- La société sera valablement engagée par la signature unique de la gérante.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale pré mentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nicole BERTEMES, Lucie SCHACKMANN, Pierre SCHACKMANN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12852. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134982/114.

(150146338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Monitchem Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 187.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2015134989/11.

(150145660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Moselle SICAF/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.846.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of July at 1:45 p.m.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of MOSELLE SICAF/SIF (hereafter the "Company"), a société d'investissement à capital fixe with registered office at 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 139.846), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed drawn on 1 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on July 21, 2008, number 1790. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 17 September 2009, published in the Mémorial, on October 22, 2009, number 2079.

The Meeting was chaired by Mr. Guillaume ANDRE, professionally residing in 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Ms. Norma CHRISTMANN, professionally residing in 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and put into liquidation of the Company to be effective as of 31st July 2015;
2. Appointment of UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. as liquidator (the "Liquidator") and determination of its powers and remuneration;
3. Appointment of PwC to act as liquidation auditor of the Company;
4. To allow the investment manager Wealth Management Fondsmæglersekskab A/S to waive the investment policy/restrictions mentioned in the prospectus of the Company as well as to keep all the assets in cash, in the context of the liquidation process;
5. To instruct the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of liquidation proceeds in cash

II. That all the shares being registered shares, the shareholders have been convened to the Meeting by notices containing the agenda sent off by registered letters on July 13, 2015.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present (if any), the proxies of the represented shareholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. That out of the 294,310 shares in circulation, 224,310 shares are represented at the present meeting, so that the meeting may deliberate validly on all the items of the agenda.

Then the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve and put the Company into liquidation with effect on 31st July 2015.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., represented by Mr Axel KEUFEN, having its registered office in 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator") with the broadest powers determined by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The Liquidator will be entitled to perform the deeds and operations provided for in article 145 of the 1915 Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The Liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of its authorities and for such duration as he may determine.

The Meeting resolves that the Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, as liquidation auditor of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to allow the investment manager Wealth Management Fondsmæglerselskab A/S to waive the investment policy/restrictions mentioned in the prospectus of the Company as well as to keep all the assets in cash, in the context of the liquidation process.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of liquidation proceeds in cash.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: G. ANDRE, N. CHRISTMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23979. Reçu douze euros 12.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134992/73.

(150146207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Munich Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2015134993/11.

(150146235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Mast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.770.

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stéphane Magnard, demeurant à 68 Rua Indiana, Cosme Velho, 22241-250 Rio de Janeiro, Brésil, ici représenté par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société "Mast S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5852 Hesperange, 9 rue d'Itzig, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 204 du 25 janvier 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2407 du 2 octobre 2008.

- Que l'associé unique a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 9 rue d'Itzig, L-5852 Hesperange au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat de sorte que la première phrase de l'article 2.1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23938. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134997/37.

(150145669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Mediaclic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.713.

Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 30 avril 2015

1° En vertu d'un contrat de cession de parts sociales, Monsieur BEN FATMA Marc demeurant à L- 2153 Luxembourg - Rue Antoine Meyer 57 a cédé à Madame FERREIRA FERNANDES Maria Matilde demeurant à L- 1251 Luxembourg - Avenue du Bois 29, 6 (six) parts sociales émises par la Société.

2° La démission de Monsieur BEN FATMA Marc demeurant à L- 2153 Luxembourg - Rue Antoine Meyer 57 au poste de gérant technique est acceptée avec effet immédiat.

3° La nomination au poste de gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée de Madame FERREIRA FERNANDES Maria Matilde demeurant à L- 1251 Luxembourg - Avenue du Bois 29.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bergem, le 5 août 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015135000/18.

(150146221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.469.375,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.197.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 July 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., registered with the RCS under number B 196197, with a share capital of EUR 1,212,500.- (one million two hundred twelve thousand five hundred euro), having its

registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSF 1 S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 April 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) dated 11 June 2015 number 1472, which articles of incorporation have been amended for the last time on 29 June 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the “Company”).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by nine thousand seven hundred (9,700) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,256,875.- (two million two hundred fifty-six thousand eight hundred seventy-five euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 1,212,500.- (one million two hundred twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 3,469,375.- (three million four hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five euro) by way of the issuance of 18,055 (eighteen thousand fifty-five) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (collectively, the New Shares);

b) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of EUR 2,256,923.19 (two million two hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-three euro and nineteen cents) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 2,256,875.- (two million two hundred fifty-six thousand eight hundred seventy-five euro), and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 48.19 (forty-eight euro and nineteen cents);

c) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,469,375.- (three million four hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five euro), represented by 27,755 (twenty-seven thousand seven hundred fifty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”; and

d) Amendment of article 10 (Board of Managers) of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The sole manager or, in the case of plurality of managers, the Board of Managers shall require a shareholder's resolution consenting to approve any business plan of the Company's subsidiary LSREF4 Falcon Investments S.à r.l. or of the Company (including any update thereof from time to time) which resolution shall be passed by the general meeting of shareholder (s) of the Company by simple majority of the votes cast. The shareholder(s) may by a resolution passed at a general meeting of the shareholder(s) of the Company by simple majority of the votes cast request the Board of Managers to amend a business plan previously approved.”

e) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,256,875.- (two million two hundred fifty-six thousand eight hundred seventy-five euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 1,212,500.- (one million two hundred twelve thousand five hundred euro) to an amount

of EUR 3,469,375.- (three million four hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five euro) by way of the issuance of 18,055 (eighteen thousand fifty-five) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 2,256,923.19 (two million two hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-three euro and nineteen cents) allocated as explained hereinafter.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 18,055 (eighteen thousand fifty-five) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of EUR 2,256,923.19 (two million two hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-three euro and nineteen cents), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 2,256,875.- (two million two hundred fifty-six thousand eight hundred seventy-five euro), and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 48,19 (forty-eight euro and nineteen cents).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of EUR 2,256,923.19 (two million two hundred fifty-six thousand nine hundred twenty-three euro and nineteen cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,469,375.- (three million four hundred sixty-nine thousand three hundred seventy-five euro), represented by 27,755 (twenty-seven thousand seven hundred fifty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 (Board of Managers) of the Articles so as to read it as set forth in item d of the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand three hundred Euro (EUR 3,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Valérie Fagnant, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 23 juillet 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196197, avec un capital social de EUR 1.212.500,- (un million deux cent douze mille cinq cents euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSF 1 S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 11 juin 2015, numéro 1472, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 juin 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par neuf mille sept cents (9.700) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.256.875,- (deux millions deux cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 1.212.500,- (un million deux cent douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 3.469.375,- (trois millions quatre cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) par voie de création et d'émission de 18.055 (dix huit mille cinquante-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

b) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant total de souscription de EUR 2.256.923,19 (deux millions deux cent cinquante-six mille neuf cent vingt-trois euros et dix-neuf centimes) qui seront alloués (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 2.256.875,- (deux millions deux cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros), et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 48,19 (quarante-huit euros et dix-neuf centimes);

c) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.469.375,- (trois millions quatre cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 27.755 (vingt-sept mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

d) Modification de l'article 10 (Conseil de Gérance) des Statuts de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance requerra une résolution d'associé favorable à l'approbation de tout business plan de la filiale de la Société LSREF4 Falcon Investments S.à r.l. ou de la Société (y inclus toute mise à jour de ce business plan de temps à autres) laquelle résolution sera passée par l'assemblée générale de l'associé/des associés de la Société prise à la majorité simple. Le(s) associé(s) peut/peuvent demander au Conseil de Gérance de modifier un business plan préalablement approuvé par une résolution passée à une assemblée générale de l'associé/des associé(s) de la Société à la simple majorité.»

e) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 2.256.875,- (deux millions deux cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 1.212.500,- (un million deux cent douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 3.469.375,- (trois millions quatre cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 18.055 (dix-huit mille cinquante-cinq) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 2.256.923,19 (deux millions deux cent cinquante-six mille neuf cent vingt-trois euros et dix-neuf centimes), alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 18.055 (dix-huit mille cinquante-cinq) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 2.256.923,19 (deux millions deux cent cinquante-six mille neuf cent vingt-trois euros et dix-neuf centimes) qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 2.256.875,- (deux millions deux cent cinquante-six mille huit cent soixante-quinze euros), et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 48,19 (quarante-huit euros et dix-neuf centimes).

L'ensemble des 18.055 (dix-huit mille cinquante-cinq) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 2.256.923,19 (deux millions deux cent cinquante-six mille neuf cent vingt-trois euros et dix-neuf centimes) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.469.375,- (trois millions quatre cent soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 27.755 (vingt-sept mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence de l'article 10 (Conseil de Gérance) des Statuts de façon à le lire tel qu'établi au point d de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à trois mille trois cents Euros (EUR 3.300.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16937. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133948/245.

(150144594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

3 LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.480,00.

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, avenue du 31 août 1942.

R.C.S. Luxembourg B 199.014.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Yakup AKTAN, gérant de société, né le 15 février 1985 à Bayat (Turquie), demeurant à B-4000 Liège, 259/0011, rue Naniot, et

2. Monsieur Bilal GÜR, sans profession, né le 12 octobre 1980 à Anvers (Belgique), demeurant à B-4000 Liège, 16, rue Joseph-Joset,

Tous les deux ici représentés par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles procurations signées «ne varietur» par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. La société a pour objet l'exercice de toute activité d'étude, de conseil, d'assistance, de recherche et de prestations de services dans le domaine de la communication, incluant les aspects techniques, économiques, financiers, de relations publiques et de publicité, ainsi que l'achat et la vente de tous produits finis ou non finis à des clients, fournisseurs, détaillants, fabricants ou grossistes établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «3 LU S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Le capital social est fixé à douze mille quatre cent quatre-vingts euros (12.480.- EUR), représenté par cent vingt (120) parts sociales, d'une valeur de cent quatre euros (104.- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

6.2 Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

6.3 Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

6.4 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

6.7 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un (1) ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 Le(s) associé(s) exerce(nt) tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier mardi du mois de mai à 10h00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter.

12.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties comparantes, telles que représentées, déclarent souscrire le capital comme suit:

Associés:	Parts sociales:
Monsieur Yakup AKTAN, prénommé,	61 (soixante et une)
Monsieur Bilal GÜR, prénommé,	<u>59 (cinquante-huit)</u>
Total:	120 (cent vingt)

Toutes les parts ont été intégralement libérées à hauteur de 100% par des versements en numéraire, de sorte que le montant de douze mille quatre cent quatre-vingts euros (12.480.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 22, avenue du 31 août 1942 à L-9516 Wiltz;
2. Est appelés aux fonctions du gérant unique de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur Yakup AKTAN, gérant de société, né le 15 février 1985 à Bayat (Turquie), demeurant à B-4000 Liège, 259/0011, rue Naniot,

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 juillet 2015. 2LAC/2015/16841. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133419/200.

(150144236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Société Luxembourgeoise ETAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 35, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 1.428.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 25 juin 2015 que le mandat d'administrateur de la société ETAMINT S.A., établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, Boulevard Bischoffsheim 11, numéro d'immatriculation 0465.095.796 au RPM Bruxelles, représentée par Monsieur Pierre MIL-

CHIOR, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 9, rue des Pins, est renouvelé pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018 pour statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015134192/16.

(150144827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Hanau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.593.

In the year two thousand and fifteen, on the first of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.436,

here represented by Ms Delphine CAUCHIES, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on June 15th, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Hanau Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.593 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 29th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1673, dated September 5th, 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 31st, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1115, dated May 2nd, 2014.

The appearing party, representing the whole share capital, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator THEMIS LEX, a Luxembourg law firm, having its registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, represented by Mr Bertrand MOUPFOUMA (partner).

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148ter of the Law.

He may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.436, représentée aux fins des présentes par Madame Delphine CAUCHIES, Company Secretary, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 15 juin 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique («l'Associé Unique») de Hanau Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec un capital social de douze mille six cents euros (12.600.- EUR), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.593 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1673 du 5 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1115 du 2 mai 2014.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer liquidateur THEMIS LEX, un cabinet d'avocat régi par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, représenté par Monsieur Bertrand MOUPFOUMA (associé).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148ter de la Loi.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Cauchies et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. 2LAC/2015/17286. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015133805/109.

(150145375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.458.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A

B.P. 858, L-2018 Luxembourg

2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg

Référence de publication: 2015134093/13.

(150144970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Bilovice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.833.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 5 août 2015 que:

- L'administrateur Madame Francesca Venturelli demeurant professionnellement au 3-5 rue du Fossé L-1536 Luxembourg a démissionné de ses fonctions à partir de la date 27 juillet 2015.

- L'administrateur a été nommé en son remplacement, à savoir: Monsieur Vincent Goffinet, né à Bastogne le 1^{er} juillet 1967 et résident au 69 du Dolberg B-6780 Messancy.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

- L'assemblée révoque le mandat de Commissaire aux Comptes à la société Atconsulting S.à.r.l. et nomme en remplacement Madame Francesca DOCCHIO, employée privé, née à Bergamo (Italie) le 29.05.1971 et résidente à Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 août 15.

Référence de publication: 2015135501/21.

(150147447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Borali Overseas Private Equity Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.559.

Extrait des décisions prises par l'associée unique avec effet au 1^{er} juin 2015

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BORALI OVERSEAS PRIVATE EQUITY SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2015134485/16.

(150146127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Resource Partners Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 166.825.

Les statuts coordonnés au 25 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015134153/11.

(150145019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Portladise - Consultadoria e Serviços, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 169.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PORTLADISE - CONSULTADORIA E SERVICOS Sàrl

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2015134131/12.

(150144395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.536.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134235/10.

(150144909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Stonedge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 68, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 122.684.

EXTRAIT

La gérance de la Société déclare que l'adresse du siège social de la Société a été transférée avec effet au 1^{er} août 2015 vers L-1740 Luxembourg, 68, rue Hollerich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015134241/13.

(150144459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Telenet Finance VI Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 171.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015134251/13.

(150144791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Arden Manutention SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 143.717.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134435/10.

(150146312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Fourteen Sundew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 195.473.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 août 2015, il a été décidé:

- de nommer Mme Dan Wang, née le 27 septembre 1969 à Hunan Province, Chine, et ayant son adresse professionnelle au Room 210, 2^{ème} étage, Tower B, Winland IFC, 7 Financial st, Xicheng District, Beijing 100034, Chine, en tant que gérante de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 15, rue Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Mirko Dietz, né le 20 octobre 1974 à Goepingen, Allemagne, et ayant son adresse professionnelle au 15, rue Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et

- de modifier le titre de M. Xinping Bai, gérant unique actuel de la Société, en gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Xinping Bai, gérant de classe A;

- Mme Dan Wang, gérante de classe A;

- M. Simon Barnes, gérant de classe B; et

- M. Mirko Dietz, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015136519/28.

(150148263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Colibri Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 199.082.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

MAYFAIR TRUST S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») having its registered office 2, Millewee; L-7257 Walferdange, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, under the number B 112.769,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, residing professionally in 74 avenue Victor Hugo; L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal given in Walferdange on July 22nd, 2015.

The said power of attorney, initialled “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of “Colibri Investment Luxembourg S.A.” (hereinafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company's purpose is providing consulting services and business management advice and all services ancillary or complementary services.

The object of the company is also the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt securities and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition, development and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin (for example software).

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Walferdange.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 21 day of the month of June at 14.00 hours. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the

subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2016.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the thirty-one thousands (31,000) shares have been subscribed by Mayfair Trust S.à r.l., prenamed and have been fully paid up by payment in cash so that the amount of thirty-one thousands Euros (EUR 31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting Decisions taken by the (sole) shareholder(s)

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions:

I. The following person is appointed as sole director: Mr. Jimmy TONG SAM, born on 24 November 1968, in Moka (Mauritius), with professional address at 2, Millewee; L-7257 Walferdange.

Its mandate shall end after the annual general meeting in 2021.

II. The following company is appointed as statutory auditor for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2021:

Mayfair Audit S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») having its registered office 2, Millewee; L-7257 Walferdange, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, under the number B 189.753.

III. The registered seat of the Company shall be at 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Note

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing parties that the newly incorporated company, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the object clause of the company, which the appearing parties expressly recognized.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read in the language of the appearing person, acting as said before, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de Juillet.

Par-devant Maître, Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

MAYFAIR TRUST S.à r.l., avec siège social à L-7257 Walferdange; 2, Millewee, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 112.769,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement à 74 avenue Victor Hugo; L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Walferdange le 22 juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présente pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Colibri Investment Luxembourg S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet les services de consultance, consistant en la fourniture de services et conseils en matière de gestion d'entreprise ainsi que toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition, le développement et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit (par exemple les logiciels informatiques).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 21^{ème} jour du mois de Juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés les trente-et-un mille (31.000) actions ont été souscrites par Mayfair Trust S.à r.l., précitée et ont été partiellement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré désignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

I. Est nommé au poste d'administrateur unique M. Jimmy TONG SAM, né le 24 novembre 1968, à Moka (Île Maurice), avec adresse professionnelle au 2, Millewee; L-7257 Walferdange.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021.

II. La société suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2021:

La société «Mayfair Audit S.à r.l.», avec siège social à L-7257 Walferdange; 2, Millewee, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 189.753.

III. Le siège social de la Société est fixé au 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. 2LAC/2015/17289. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015133610/443.

(150145523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Priory International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIORY INTERNATIONAL Sarl

Un mandataire

Référence de publication: 2015134132/11.

(150145163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

QM Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.468.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015134140/13.

(150144819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Gems Progressive Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.162.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 30 juillet 2015

Il a été décidé comme suit:

- de prendre note de la démission de Monsieur Karim Benabbes-Benjelloun en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 15 juillet 2015.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Heuer	Sergio	Administrateur
Elkrief	Laurent	Administrateur
Carroll	Cédric	Administrateur

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signature / JOHN CHRISTIAN

Référence de publication: 2015134758/19.

(150145588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Financière MDCC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 179.007.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juillet 2015:
que Financière MDCC S.à r.l. a racheté 5 000 parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune,
à l'actionnaire Monsieur Bertrand Meunier, ayant son adresse au 58, Chelsea Parks Gardens, GB - SW3 6AE Chelsea.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015134703/16.

(150145957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Westtrading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 199.115.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den siebenundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Paul POLOTZKI, Geschäftsmann, wohnhaft in D-12167 Berlin, Unter den Rüstern, 3,

hier vertreten durch Frau Sara CRAVEIRO, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 7. Juli 2015,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte des Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "WESTTRADING S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldange.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Internets Shops.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Paul POLOTZKI, Geschäftsmann, wohnhaft in D-12167 Berlin, Unter den Rüstern, 3.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

126032

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Oksana DANKOVSKA, Betriebswirtin, geboren in Riga (Lettland), am 29. September 1971, wohnhaft in LV-2167 Marupe, 18, Teraudu.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 6. August 2015.

Référence de publication: 2015135351/114.

(150146468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

MCD Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 157.918.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCSiAI S.A, a public limited liability company (“société anonyme”), with registered office at 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 167.533 (“OCSiAI”),

duly represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney given on 8 June 2015.

The said power of attorney, signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

OCSiAI, represented as described above, requests the undersigned notary to act that it is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of MCD Technologies S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office in 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, R.C.S. Luxembourg number B 157.918, incorporated under the laws of Luxembourg by virtue of a deed received by Maître Jean SECKLER, the undersigned notary, on 3 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 490 dated 15 March 2011 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 January 2015 and the amendment has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 599 on 4 March 2015.

The aforementioned appearing party, represented as described above, acting as Sole Shareholder of the Company, requests the notary to act the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

“ **Art. 16. General meetings of members.** The sole member assumes all powers conferred to the general members' meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of units owned. Each member has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by one or several members owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the one or several members owning at least three quarters of the Company's corporate capital, in accordance with the provisions of the Law.

Rather than at a general meeting, the members of the Company may also pass resolutions in writing, provided that they do so by a unanimous vote representing the Company's entire issued capital.

In addition to the resolutions taken by one or several members of the Company in accordance with the provisions of the Law, the following resolutions shall be taken by one or several members of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital, unless any other higher majority is required under Luxembourg laws:

- place funds in deposits or other financial instruments by the Company (whether by way of a series of transactions or a single transaction) for a period of more than one month, save for those deposits or financial instruments specifically approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by the member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital;

- making material changes in the Company's business direction, change of its jurisdiction, where it is run or controlled, being specified that the change of jurisdiction requires unanimous vote of the Company's members;

- appointment of a chief executive officer of the Company (including any interim appointment), including decisions relating to such chief executive officer's powers, terms of employment and incentive arrangements;

- any encumbrances over the following Company's assets: intellectual property, real estate, corporate units and participation interests, securities and other assets the price of which exceeds US\$250,000 (two hundred and fifty thousand), 16,500,000 RUB (sixteen million five hundred thousand) or 215,000 EUR (two hundred fifteen thousand) (other than the encumbrances specifically approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by the member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital);

- sale of any Company's assets the price of which exceeds US\$250,000 (two hundred and fifty thousand), 16,500,000 RUB (sixteen million five hundred thousand) or 215,000 EUR (two hundred fifteen thousand), other than sales specifically approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by the member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital;

- establish any new branch, agency, trading establishment or business or close any such branch, agency, trading establishment or business, making amendments in their foundation documents;

- the entry into debt financing or other financial obligations by the Company in the form of balance sheet and off-balance sheet commitments (credit facilities, loans, guarantees, promissory notes etc.) in the amounts exceeding US\$250,000 (two hundred and fifty thousand), 16,500,000 RUB (sixteen million five hundred thousand) or 215,000 EUR (two hundred fifteen thousand), save for those specifically approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by the member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital;

- approval of any transactions involving the acquisition, disposal (including, inter alia, licensing and sub-licensing) and the possibility of disposal or the possibility of encumbrances by the Company of the intellectual property and exclusive (property) rights to intellectual property and /or means of individualization (except for the acquisition of rights to use software for computers and / or databases and / or Internet sites and other objects of copyright), save for those specifically approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by the member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital;

- conduct any litigation which exceeds US\$250,000 (two hundred and fifty thousand), 16,500,000 RUB (sixteen million five hundred thousand) or 215,000 EUR (two hundred fifteen thousand), save for the collection of debts approved in the investment program, the 3-year business plan, and annual and quarterly budgets adopted by the member of the Company owning at least the majority of the Company's corporate capital or any application for an interim injunction or other application or action (including interim defense) which is urgently required in the best interests of the Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent.”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,200.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version. At the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, surname, civil status and residence, he signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

OCSiAl S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.533 («OCSiAl»),

dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une pouvoir lui conféré en date du 8 juin 2015.

Ledit pouvoir, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie coparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisés avec lui.

OCSiAl, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de MCD Technologies S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertange, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157918, constituée selon la loi luxembourgeoise en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, le notaire instrumentant, le 3 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 en date du 15 mars 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 599 en date du 4 mars 2015.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus en sa qualité d'Associé Unique, a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Assemblées générales des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prise que pour autant qu'elles soient adoptées par un ou plusieurs associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'un ou plusieurs associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Plutôt que dans le cadre de l'assemblée générale, les associés pourront également prendre des décisions par écrit, à condition que ces décisions soient prises par vote unanime représentant la totalité du capital social de la Société.

En plus des décisions de la Société prises conformément aux dispositions légales, les décisions concernant les opérations suivantes devront être adoptées par un ou plusieurs associés de la Société détenant plus de la moitié du capital social, sauf disposition légale imposant une majorité qualifiée:

- placement de fonds ou d'autres instruments financiers de la Société (soit sous forme d'une série d'opérations ou d'une opération unique) pour une période supérieure à un mois, à l'exclusion des dépôts ou instruments financiers approuvés spécialement dans le programme d'investissement, le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité du capital social de la Société;

- procéder à des changements importants dans la direction des affaires de la Société, tel le changement de juridiction depuis laquelle elle est gérée et contrôlée, étant précisé que le changement de juridiction requiert un vote à l'unanimité des associés de la Société;

- nomination du président directeur général de la Société incluant la détermination de ses pouvoirs, de ses conditions d'emploi, de rémunération et d'attribution de primes;

- toute charge sur l'un des actifs suivants de la Société: la propriété intellectuelle, l'immobilier, les parts sociales et participations, les titres et autres actifs dont la valeur excède USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américains), RUB 16.500.000,- (seize millions cinq cent mille rouble russes) ou EUR 215.000,- (deux cent quinze mille euros) (à l'exclusion de celle approuvée spécialement dans le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité de capital social de la Société);

- vente d'actifs de la Société pour un montant excédant USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américains), RUB 16.500.000,- (seize millions cinq cent mille rouble russes) ou EUR 215.000,- (deux cent quinze mille euros), à l'exclusion des ventes approuvées spécialement dans le programme d'investissement, le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité de capital social de la Société;

- création d'une succursale, agence, établissement commercial ou fermeture d'une telle succursale, agence, établissement commercial ou toute modification apportée à leurs documents constitutionnels;

- conclusion par la Société d'un financement par emprunt ou d'autres obligations financières et d'engagement hors bilans ou bilantaire (tels les facilités de crédit, les prêts, les garanties, les billets à ordre, etc.) pour un montant excédant USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américains), RUB 16.500.000,- (seize millions cinq cent mille rouble russes) ou EUR 215.000,- (deux cent quinze mille euros), sauf pour les ventes approuvées spécialement dans le programme d'investissement, le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité de capital social de la Société;

- approbation de toute transaction ayant pour objet l'acquisition, la disposition (incluant inter alia, les licences et sous-licences) et la possibilité de disposer ou la possibilité pour la Société de grever des droits (de propriété) exclusifs, la propriété intellectuelle et/ou moyens d'individualisation (sauf pour l'acquisition des droits d'utilisation de logiciel pour ordinateurs et/ou des bases de données et/ou des sites internet et tout autre droit d'auteur), à l'exclusion de celles approuvées spécialement dans le programme d'investissement, le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité de capital social de la Société;

- agir en cas de litige dépassant USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américains), RUB 16.500.000,- (seize millions cinq cent mille rouble russes) ou EUR 215.000,- (deux cent quinze mille euros), sauf pour les recouvrements de créances approuvés dans le programme d'investissement, le plan de développement triennal de la Société et dans les budgets annuels et trimestriels adoptés par l'associé détenant au moins la majorité de capital social de la Société ou pour toute demande d'une injonction provisoire ou d'autres demandes ou actions (incluant la défense provisoire) requérant l'urgence dans l'intérêt de la Société et dans des circonstances pour lesquelles il n'est raisonnablement pas possible d'obtenir le consentement préalable.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version en anglais. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, it a signé ensemble avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation GAC/2015/6234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015133987/175.

(150144293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

QM Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015134141/13.

(150144825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Serena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.652.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 2015

- Deloitte Général Services (RCS: B165179), domicilié 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg est nommé réviseur pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2016.

- L'Assemblée prend acte de la démission suivante:

Monsieur Olivier Pirotte de son mandat de Gérant, domicilié 24 avenue Marnix B-1000 Bruxelles

- Le mandat des Gérants suivants a été reconduit pour une période de un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016:

Monsieur Ian GALLIENNE domicilié 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES, Monsieur Gérard LAMARCHE domicilié 19-21 route d'Arlon L-8009 STRASSEN, Madame Ann OPSOMER domiciliée 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES, Monsieur Jean-Donat CALMES domicilié 1 rue du Parc L-5374 MUNSBACH, Monsieur François de Radigues domicilié 13 rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg, Monsieur Michel HUCKLENBROICH domicilié 4a rue des Jardins L-6132 JUNGLINSTER.

- L'Assemblée décide de nommer en tant que Gérant, pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016:

La Société William Blomme BVBA, dont le siège social est établi à 3040 Neerijse (Belgique), J. Vranckxstraat, 20 inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0866.293.043.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Laurence MATHIEU

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2015136802/28.

(150148172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Rio Preto Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.141.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015134155/11.

(150145574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

RB SFOF (Lux) Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.637.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134164/9.

(150144353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

RB SFOF (Lux) Liquid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 177.555.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134165/9.

(150144354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Romos Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 172.439.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134170/10.

(150145061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Fast Wash Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9655 Harlange, 23B, Laach.

R.C.S. Luxembourg B 170.914.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015

- Acceptation de la démission de Madame Tania CRAVATTE en sa qualité de gérant

- nomination pour une durée indéterminée de Madame Julie HEMES née à Soest (B), le 3 février 1991 demeurant à B-6600 Bastogne, 40, Vaux en qualité de gérant pour l'exploitation d'un café restaurant, pizzeria, débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque gérant dans son domaine de compétence.

Signature.

Référence de publication: 2015134715/15.

(150145399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Sky II Acquisition C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.413.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 7 juillet 2015, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 11, rue Saint Zithe, L-2763 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015134183/12.

(150145100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Sky II Asset B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.332.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 7 juillet 2015, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015134185/12.

(150145108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Dafofin One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 77.978.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 juin 2015 que le mandat des personnes suivantes est renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

- Madame Patrizia MONTAGNI, en tant qu'administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Donato CORTESI, en tant qu'administrateur de catégorie A et Vice-président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Piero Carlo ROSSI, en tant qu'administrateur de catégorie A;
- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur de catégorie A;
- Monsieur Georges DEITZ, en tant qu'administrateur de catégorie A;
- Monsieur Andrea MONTAGNI, en tant qu'administrateur de catégorie A; et
- KPMG Luxembourg S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135593/21.

(150146953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Soundtastic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4662 Differdange, 25, rue Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 159.461.

—
Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2011, acte publié au Mémorial C no 1160 du 31 mai 2011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Soundtastic S.à r.l.

C&D Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2015134195/13.

(150145193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 514.707,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 183.530.

—
Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la société en date du 30 juillet 2015

Les associés décident de renouveler les mandats de tous les gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134196/11.

(150144753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

"Goodman Cevic Logitics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 191.029.

—
Extrait des résolutions en date du 5 août 2015:

1. Il est mis fin en date du 22 juillet 2015 au mandat de gérant à savoir:

M. Philippe Van der Beken

2. Le gérant suivant est nommé en date du 22 juillet 2015 et cela pour une durée illimitée:

M. Emmanuel Vander Stichele, né le 3 juillet 1971 à Brugge (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Emmanuel Vander Stichele

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Christina Mouradian

Mandataire

Référence de publication: 2015135718/21.

(150146689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Altice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.391.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July,

before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

there appeared:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the "Board") of Altice S.A., a société anonyme organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.391 (the "Company"),

pursuant to resolutions taken by the Board on 28 July 2015, a copy of each has been presented to the undersigned notary (the "Resolutions").

A copy of these Resolutions, signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 3 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 501 dated 25 February 2014. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 July 2015 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company has an issued share capital of two million four hundred and seventy-nine thousand seven hundred and fourteen euros and ninety-three cents (EUR 2,479,714.93), represented by two hundred and forty-seven million nine hundred and seventy-one thousand four hundred and ninety-three (247,971,493) fully paid-up ordinary shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

III. Article 5 of the Articles provides as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at two million four hundred and seventy-nine thousand seven hundred and fourteen euros and ninety-three cents (EUR 2,479,714.93), represented by two hundred and forty-seven million nine hundred and seventy-one thousand four hundred and ninety-three (247,971,493) Ordinary Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and, if issued, Class B Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2. The issued share capital and the authorised share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles.

5.6. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the resolutions approving the authorised capital, and without prejudice to any renewals, to:

(i) increase the current share capital in whole or in part on one or more occasions by (a) a maximum amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) with or without the issue of shares (but if with the issue of shares by the issue of Ordinary Shares) against payment in cash or in kind or against an incorporation of share premium, account 115, distributable reserves or retained earnings and/or (b) a maximum amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) by the issue of Class B Shares (including but not limited to the issue of Class B Shares on the exercise of any warrants that may be issued by the

Company from time to time) against payment in cash (such payment being equal to the aggregate nominal value of the Class B Shares to be issued);

(ii) determine the place and date of the issue (or any successive issue) and the terms and conditions of the subscription for the Class B Shares and/or the Ordinary Shares, as the case may be;

(iii) determine the allocation of the subscription price for the Class B Shares and/or the Ordinary Shares to the share capital, share premium and/or any other reserve account of the Company;

(iv) limit and/or withdraw the preferential subscription rights of existing shareholders in case of an issuance of Class B Shares and/or the Ordinary Shares, as the case may be; and

(v) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register to reflect the amendment accordingly.

5.7. Whenever the General Meeting or Board has effected a share capital increase pursuant to the foregoing provisions, Article 5.1 of these Articles shall be amended so as to reflect the increase.”

IV. The Board, pursuant to the Resolutions, resolved to, inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred and thirty-nine euros and eighty-two euro cents (EUR 3,539.82) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of two million four hundred and seventy-nine thousand seven hundred and fourteen euros and ninety-three cents (EUR 2,479,714.93) represented by fully paid up shares consisting of two hundred and forty-seven million nine hundred and seventy-one thousand four hundred and ninety-three (247,971,493) ordinary shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each to two million four hundred and eighty-three thousand two hundred and fifty-four euros and seventy-five euro cents (EUR 2,483,254.75), by the creation and issuance of three hundred and fifty-three thousand nine hundred and eighty-two (353,982) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Share Issue”);

(b) authorise any employee of Luther S.A., having its professional address at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg acting individually with full power of substitution, to appear before a notary public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows by the below subscribers (the “Subscribers”):

Name of the subscriber:	Number of new ordinary shares of the Company subscribed by the subscriber:
Didier Benmoussa	695.-
Andrée Bertrand	931.-
Grégory Burlinchon	10,467.-
Mathieu Cocq	5,097.-
Sylviane Dore	9,319.-
Vincent Fabre	13,472.-
Frédéric Hayot	12,488.-
Frédérique Hebrard	4,254.-
Patrick Josset	6,783.-
Stéphanie Luzieux	859.-
Jean-Charles Nicolas	5,259.-
Pascal Placide	2,037.-
Marie-Odile Plancy	649.-
Olivier Reale	2,500.-
Claire Richer	8,259.-
OTR S.à r.l.	270,913.-
TOTAL	353,982.-

The Share Issue has been fully subscribed for by the Subscribers and such shares will be delivered to the Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V.

The Share Issue has been entirely paid-up by way of a contribution in kind as specified in the Resolutions in an aggregate value of ten million euros (EUR 10,000,000.-) (the “Contribution”) made by the above Subscribers, as described in and approved by the Resolutions, it being understood that an amount of nine million nine hundred and ninety-six thousand four

hundred and sixty euros and eighteen euro cents (EUR 9,996,460.18) shall be allocated to the Company's share premium account.

Following receipt of the report issued by Deloitte Audit as réviseur d'entreprises agréé (approved external auditor) pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (a copy of which has been presented to the undersigned notary and will remain attached to the present deed for the purpose of registration), the new ordinary shares to be issued pursuant to the Resolutions were issued as of 28 July 2015.

The report issued by Deloitte Audit concludes as follows:

Conclusion

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the 353,982 ordinary shares of par value 0.01 EUR each and the attached share premium of EUR 9,996,460.18."

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend articles 5.1. and 6.1 of the Articles, which should now be read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two million four hundred and eighty-three thousand two hundred and fifty-four euros and seventy-five euro cents (EUR 2,483,254.75), represented by two hundred and forty-eight million three hundred and twenty-five thousand four hundred and seventy-five (248,325,475) Ordinary Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and, if issued, Class B Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each."

and

" **6.1.** The Company's share capital is divided into two hundred and forty-eight million three hundred and twenty-five thousand four hundred and seventy-five (248,325,475) Ordinary Shares and, if issued, Class B Shares (collectively the Shares)."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le trente-et-un juillet,

par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

a comparu:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le «Conseil») de Altice S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.391 (la «Société»),

en vertu de résolutions prises par le Conseil le 28 juillet 2015 dont la copie a été présentée au notaire instrumentant (les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil en vertu des Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 501 du 25 février 2014. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, le 21 juillet 2015, non encore publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société a un capital social émis d'un montant de deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro (EUR 2.479.714,93) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent quarante-sept millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-treize (247.971.493) actions ordinaires intégralement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III. L'Article 5 des Statuts prévoit ce qui suit:

« 5.1. Le capital social souscrit est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro (EUR 2.479.714,93) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent quarante-sept millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-treize (247.971.493) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et en cas d'émission, d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social émis et le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

5.6. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des décisions approuvant le capital autorisé et sans préjudice de tous renouvellements, à:

(i) augmenter le capital social existant en tout ou partie à une ou plusieurs reprises (a) d'un montant maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) avant ou sans émission d'actions (mais en cas d'émission d'actions par l'émission d'Actions Ordinaires) contre paiement en numéraire ou en nature ou contre incorporation de prime d'émission, de compte 115, de réserves distribuables ou de bénéfices non distribués et/ou (b) d'un montant maximum de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) par l'émission d'Actions de Classe B (en ce compris mais sans se limiter à l'émission d'Actions de Classe B à l'exercice de tous warrants que la Société peut émettre de temps en temps), contre paiement en numéraire (ce paiement étant égal à la valeur nominale totale des Actions de Classe B à émettre);

(ii) déterminer le lieu et la date de l'émission (ou toute émission successive) et les modalités de souscriptions des Actions de Classe B et/ou des Actions Ordinaires, le cas échéant;

(iii) déterminer l'affectation du prix de souscription des Actions de Classe B et/ou des Actions Ordinaires au compte de capital social, de prime démission et/ou de toute autre réserve de la Société;

(iv) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants en cas d'une émission d'Actions de Classe B et/ou d'Actions Ordinaires, le cas échéant; et

(v) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions pour y faire figurer les modifications en conséquence.

5.7. Chaque fois que l'Assemblée Générale ou le Conseil a effectué une augmentation du capital social en vertu des dispositions qui précèdent, l'Article 5.1 des présents Statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation.»

IV. Le Conseil, conformément aux Résolutions, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cent trente-neuf euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 3.539,82) afin de porter le capital social de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro (EUR 2.479.714,93) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent quarante-sept millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-treize (247.971.493) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante-quatre euros et soixante-quinze centimes d'euro (EUR 2.483.254,75) par la création et l'émission de trois cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-deux (353.982) nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (l'«Emission d'Actions»);

(b) d'autoriser tout employé de Luther S.A., dont l'adresse professionnelle se situe Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernés de mettre à jour le registre des actions de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été intégralement souscrite comme suit par les souscripteurs renseignés ci-dessous (les «Souscripteurs»):

Name of the subscriber:	Nombre de nouvelles actions ordinaires de la Société souscrites par le souscripteur:
Didier Benmoussa	695,-
Andrée Bertrand	931,-
Grégory Burlinchon	10.467,-
Mathieu Cocq	5.097,-
Sylviane Dore	9.319,-
Vincent Fabre	13.472,-
Frédéric Hayot	12.488,-

Frédérique Hebrard	4.254,-
Patrick Josset	6.783,-
Stéphanie Luzieux	859,-
Jean-Charles Nicolas	5.259,-
Pascal Placide	2.037,-
Marie-Odile Plancy	649,-
Olivier Reale	2.500,-
Claire Richer	8.259,-
OTR S.à r.l.	270.913,-
TOTAL	<u>353.982,-</u>

L'Emission d'Actions a été intégralement souscrite par les Souscripteurs et ces actions seront remises à Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V.

L'Emission d'Actions a été intégralement libérée par un apport en nature décrit dans les Résolutions d'un montant total de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) (l'«Apport») fait par les Souscripteurs ci-dessus, tel que décrit et approuvé par les Résolutions, étant entendu qu'un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante euros et dix-huit centimes d'euro (EUR 9.996.460,18) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Après réception du rapport émis par Deloitte Audit en qualité de réviseur d'entreprises agréé conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (dont une copie a été présentée au notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement) les nouvelles actions à émettre en vertu des Résolutions ont été émises à compter du 28 juillet 2015.

Le rapport émis par Deloitte Audit conclut comme suit:

Conclusion

«Sur bases des procédures appliquées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la valeur globale de l'Apport ne serait pas au moins égale au nombre et valeur nominale des 353.982 actions ordinaires avec une valeur nominale de 0,01 EUR chacune et de la prime d'émission de EUR 9.996.460,18 attachée».

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier les articles 5.1 et 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante-quatre euros et soixante-quinze centimes d'euro (EUR 2.483.254,75) représenté par des actions entièrement libérées composées de deux cent quarante-huit millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-quinze (248.325.475) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et en cas d'émission, d'Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

et

« **6.1.** Le capital social de la Société est divisé en deux cent quarante-huit millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-quinze (248.325.475) Actions Ordinaires et, si elles sont émises, les Actions de Classe B (collectivement les Actions).»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte original.

Signé: Conde, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: EAC/2015/18139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015135446/264.

(150146893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Soresco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 5, Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 100.199.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2015

Es wurde einstimmig beschlossen:

den Gesellschaftssitz, mit Wirkung zum 15. Juni 2015, von L-9990 Weiswampach, Kiricheneck 1, nach L-9990 Weiswampach, Kiricheneck 5, zu verlegen.

Diese Hinterlegung ersetzt die Hinterlegung L150095811 vom 04. Juni 2015 Weiswampach, den 5. August 2015.

Référence de publication: 2015134233/13.

(150145386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

EIGER Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.411.

Extrait du contrat de transfert de participations (le Contrat de Transfert) entre la société Quilnom Limited (Quilnom) et la société Paicolex Trust Management AG (Paicolex), cette dernière agissant en tant que trustee de THE SKYWALKER TRUST (le Trust), en date du 20 mai 2015:

Nb: Il s'agit d'un rectificatif du dépôt numéro L150143700 réalisé le 04/08/2015

Il résulte du Contrat de Transfert conclu entre Quilnom, dont le siège social se situe au 201, The Rogers Office Building, Edwin Wallawe Rey Drive, Geore Hill, Anguilla, détenteur à titre fiduciaire de 500 parts sociales (les Parts Sociales) dans la Société, et Paicolex agissant en tant que trustee du Trust, dont le siège social se situe à Kaspar-Fenner-Strasse 6, 8700 Kuesnacht-Zurich, Switzerland, la cession desdites Parts Sociales détenues par Quilnom dans la Société au Trust, cette dernière devenant le nouvel associé dans la Société.

Luxembourg, le 04 août 2015.

Sébastien Bach
Mandataire

Référence de publication: 2015134672/20.

(150145985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Fresco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 191.408.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July,
before US Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

Fresco Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of EUR 120,000.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) in Luxembourg under number B.190.481,

here represented by Arnaud Schneider, employee, with his professional address at 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The entity appearing is the sole shareholder of Fresco Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of EUR 160,000.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) in Luxembourg under number B.191.408 (hereafter the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary public residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of

Luxembourg, dated 15 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 November 2014, number 3524, page 169122.

The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended by notarial deed of (i) Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 24 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 May 2015, number 1262, page 60557 and (ii) Maître Jacques Kessler, then notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 2 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at EUR 160,000.- (one hundred and sixty thousand euros) represented by 160,000 (one hundred and sixty thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing sole shareholder, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVED to INCREASE by contribution in cash the share capital of the Company by EUR 20,000.- (twenty thousand euros), in order to raise it from its current amount of EUR 160,000.- (one hundred and sixty thousand euros) to EUR 180,000.- (one hundred and eighty thousand euros) by creation and issue of:

(i) 10,000 (ten thousand) new Ordinary Shares (as defined in the Articles) with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, along with the payment of the related share premium on the Ordinary Shares Premium Account (as defined in the Articles) whose aggregate value amounts to EUR 7,888,750.35 (seven million eight hundred and eighty-eight thousand seven hundred and thirty-five cents) and out of which the total amount of EUR 2,000.- (two thousand euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company and

(ii) 10,000 (ten thousand) new Class B Non-Voting MRPS (as defined in the Articles) with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, along with the payment of the related share premium on the Class B Non-Voting MRPS Premium Account (as defined in the Articles) whose aggregate value amounts to EUR 67,805,834.15 (sixty-seven million eight hundred and five thousand eight hundred and thirty-four euros and fifteen cents).

Subscription - Payment

i) Thereupon, Fresco Holdings S.à r.l., prenamed, represented through its proxy holder, DECLARED to SUBSCRIBE to the:

a. 10,000 (ten thousand) new Ordinary Shares and to have them fully paid up, along with the payment of a share premium on the Ordinary Shares Premium Account and the allocation to the legal reserve, all of which being fully subscribed and entirely paid-up by contribution in cash as follows: (i) EUR 10,000 (ten thousand euros) to the corporate capital increase of the Company related to the issuance of 10,000 (ten thousand) new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and (ii) EUR 7,888,750.35 (seven million eight hundred and eighty-eight thousand seven hundred and fifty euros and thirty-five cents) to the Ordinary Shares Premium Account of the Company, out of which EUR 2,000.- (two thousand euros) shall be directly allocated to the legal reserve of the Company;

b. the 10,000 (ten thousand) new Class B Non-Voting MRPS and to have them fully paid up, along with the payment of a share premium on the Class B Non-Voting MRPS Premium Account, all of which being fully subscribed and entirely paid-up by contribution in cash allocated as follows: (i) EUR 10,000.- (ten thousand euros) to the corporate capital increase of the Company related to the issuance of 10,000 (ten thousand) new Class B Non-Voting MRPS with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and (ii) EUR 67,805,834.15 (sixty-seven million eight hundred and five thousand eight hundred and thirty-four euros and fifteen cents) to the Class B Non-Voting MRPS Premium Account.

ii) All the new above mentioned Ordinary Shares and Class B Non-Voting MRPS have been fully paid-up in an aggregate amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros) along with the payment of the related share premium on the Ordinary Shares Premium Account and on the Class B Non-Voting MRPS Premium Account in an aggregate amount of EUR 75,694,584.50 (seventy-five million six hundred and ninety-four thousand five hundred and eighty-four euros and fifty cents), all of which having been paid-up by contribution in cash, evidence of which has been given by remittance of a certificate.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

126046

Sole Shareholder	Ordinary Shares (total number)	Share premium attached to Ordinary Shares (€)	Class B Non-Voting MRPS (total number)	Share premium attached to Non-Voting MRPS (€)	Total share capital (€)
Fresco Holdings S.à r.l.	120,000	1,900,000 (15,000)* 21,517,750.41 (1,000)* 7,888,750.35 (2,000)* *legal reserve	60,000	776,800,319.56 67,805,834.15	180,000
TOTAL:	120,000	31,288,500.76	60,000	844,606,153.71	180,000

Second resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 180,000.- (one hundred and eighty thousand euros) represented by:

(i) 120,000 (one hundred and twenty thousand) ordinary voting shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (hereafter the “Ordinary Shares”); each holder of an Ordinary Share is hereafter individually referred to as an “Ordinary Shareholder”; and

(ii) 60,000 (sixty thousand) class B non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (hereafter the “Class B Non-Voting MRPS”);

the Ordinary Shares and the Class B Non-Voting MRPS are collectively hereinafter referred to as the “Shares”; each holder of a Class B Non-Voting MRPS is hereafter individually referred to as a “Class B Non-Voting MRPS Holder”; the Class B Non-Voting MRPS Holders together with the Ordinary Shareholders, are collectively hereinafter referred to as the “Shareholders”.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to proxy holder of the entity appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Fresco Holdings S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de 120.000 EUR, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.190.481,

ici représentée par Arnaud Schneider, employé, ayant son adresse professionnelle au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'entité comparante, au travers de son représentant a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

I. L'entité comparante est l'associé unique de Fresco Investments S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de 160.000 EUR, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.191.408 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 novembre 2014, numéro 3524, page 169122.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par (i) Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 mai 2015, numéro 1262, page 60557 et (ii) Maître Jacques Kessler, alors notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital de la Société est fixé à 160.000 EUR (cent soixante mille euros) représenté par 160.000 (cent soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune, entièrement libérées.

III. L'Associé Unique comparant, au travers de son représentant a requis du notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique A DECIDE d'AUGMENTER par apport en numéraire le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 20.000 EUR (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de 160.000 EUR (cent soixante mille euros) à un montant de 180.000 EUR (cent quatre-vingt mille euros) par la création et l'émission de:

(i) 10.000 (dix mille) nouvelles Parts Sociales Ordinaires (telles que définies dans les Statuts) d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune, avec le paiement de la prime d'émission y relative sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires (tel que défini dans les Statuts) dont le montant total s'élève à 7.888.750,35 EUR (sept millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros et trente-cinq cents) et dont un montant total de 2.000 EUR (deux mille euros) sera alloué à la réserve légale de la Société et

(ii) 10.000 (dix mille) nouvelles PSPORs (telles que définies dans les Statuts) sans droit de vote de Classe B d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune, avec le paiement de la prime d'émission y relative sur le Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B (telles que définies dans les Statuts) dont le montant total s'élève à 67,805,834.15 EUR (soixante-sept millions huit cent cinq mille huit cent trente quatre euros et quinze cents).

Souscription - Libération

i) A ce sujet, Fresco Holdings S.à r.l., précitée, représenté telle que dit ci-avant, A DECLARE SOUSCRIRE les:

a. 10.000 (dix mille) nouvelles Parts Sociales Ordinaires et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement de la prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et à l'allocation à la réserve légale, toutes étant intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire comme suit: (i) un montant de 10.000 EUR (dix mille euros) au capital social de la Société relatif à l'émission des 10.000 (dix mille) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune; et (ii) un montant de 7.888.750,35 EUR (sept millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros et trente-cinq cents) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, dont la somme de 2.000 EUR (deux mille euros) a été allouée directement à la réserve légale de la Société;

b. les 10.000 (dix mille) nouvelles PSPORs sans droit de vote de Classe B et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement de la prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B, toutes étant intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire comme suit: (i) un montant de 10.000 EUR (dix mille euros) au capital social de la Société relatif à l'émission des 10.000 (dix mille) nouvelles PSPORs sans droit de vote de Classe B d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune; et (ii) un montant de 67,805,834.15 EUR (soixante-sept millions huit cent cinq mille huit cent trente quatre euros et quinze cents) au Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B de la Société.

ii) Toutes les nouvelles Parts Sociales Ordinaires et les nouvelles PSPORs sans droit de vote de Classe B ont été intégralement libérées pour un montant de 20.000 EUR (vingt mille euros) ainsi que la prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et sur le Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 75,694,584.50 EUR (soixante-quinze millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante cents). Preuve de ce qui précède a été donnée au moyen d'un certificat bancaire.

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société ci-avant documenté, le capital social de la Société est détenu comme suit:

126048

Associé Unique	Parts Sociales Ordinaires	Prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires	PSPORs sans droit de vote de Classe B	Prime d'émission attachée aux PSPORs sans droit de vote de Classe B	Total capital social
	(nombre total)	(€)	(nombre total)	(€)	(€)
Fresco Holdings S.à r.l.	120.000	1.900.000 (15.000)* 21.517.750,41 (1.000)* 7.888.750,35 (2.000)* *réserve légale	60.000	7776,800,319.56 67,805,834.15	180.000
TOTAL:	120.000	31.288.500,76	60.000	844,606,153.71	180.000

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'associé unique A DECIDE de MODIFIER l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à 180.000 EUR (cent quatre-vingt mille euros), représenté par:

(i) 120.000 (cent vingt mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»); chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après repris individuellement comme un «Associé Ordinaire»; et

(ii) 60.000 (soixante mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote de classe B d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune (ci-après les «PSPORs sans droit de vote de Classe B»);

les Parts Sociales Ordinaires et les PSPORs sans droit de vote de Classe B sont ensemble repris ci-après comme les «Parts Sociales»; chaque détenteur d'une PSPOR sans droit de vote de Classe B est ci-après repris individuellement comme un «Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B»; les Associés PSPOR sans droit de vote de Classe B ensemble avec les Associés Ordinaires sont ensemble repris ci-après comme les «Associés».

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate, à la requête de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, bien connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXEPDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133743/214.

(150145147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

STLU Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 161.231.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 04.08.2015.

Référence de publication: 2015134240/10.

(150144851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.